

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2018

Compte-Rendu Sommaire

Convocation en date du 06/12/2018

Le conseil municipal s'est réuni, en séance ordinaire, le 13 décembre 2018, à 20 H, sous la présidence de Monsieur Loïc MAHE, Maire.

Etaient présents : Mrs. MAHE, LE BRIAND, TILLY, MENGUY, HAMON, LE GALL, GICQUEL, PARANTHOEN, BERTHOU, Mmes CORLOUËR, AMBERT, LE PARLOUËR, BOURGES, L'HOSTIS, BROUDIC.

Absente : Mme MORVAN

Secrétaire : Mr LE BRIAND

Excusé : Mr LEON

Assistait : Mr LE JUNTER, Secrétaire Général

1. Projet d'aménagement du centre de l'Armor

➤ Maîtrise d'œuvre

L'assemblée confie la mission de maîtrise d'œuvre au service aménagement de LTC, pour un montant de 14 750 € HT

➤ Autorisation d'occupation du domaine public départemental

L'assemblée autorise le Maire à conclure une convention avec le DEPARTEMENT pour les aménagements à réaliser sur la RD33.

➤ Avant-projet

L'assemblée valide l'avant-projet qui sera présenté en réunion publique le 19/12/2018, d'un coût estimatif de 260 000 € HT. Le DEPARTEMENT sera sollicité pour le financement de l'enrobé sur la chaussée. Les travaux sont programmés au second semestre 2019.

➤ Subventions

Une subvention DETR sera sollicitée auprès du service de l'Etat, de la REGION (contrat de partenariat), une subvention « produit des amendes des police » auprès du département, et un fonds de concours auprès de LTC.

2. Projet d'aménagement du Bourg

➤ Maîtrise d'œuvre

Le cabinet ING CONCEPT est chargé de la consultation d'entreprises et du suivi des travaux pour un montant de 3 750.00 € HT

➤ Mobilier urbain et signalétique

L'assemblée confie à la société JEZEQUEL de TREGUEUX une étude et un devis pour le renouvellement du mobilier urbain et de la signalétique.

➤ Avant-projet

L'assemblée valide l'avant-projet, pour un coût estimatif de 150 000 € HT. Les travaux sont programmés au second trimestre 2019.

➤ **Subventions**

Les subventions suivantes seront sollicitées :

- Etat : DETR
- LTC : un fonds de concours

Le DEPARTEMENT sera sollicité pour la prise en charge de l'enrobé

3. Lotissement « Résidence des Phares » prix de vente des terrains

L'assemblée à la majorité (1 abstention) fixe le prix de vente suivant :

- 35 € TTC / m² pour les jeunes ménages (conjointes ayant moins de 40 ans), souhaitant y construire leur résidence principale
- 65 € TTC / m² dans les autres cas

Les personnes bénéficiant d'un prix préférentiel devront en cas de revente dans les 5 années suivant l'acquisition reverser la plus-value à la commune.

4. Convention commune / GRdF

L'assemblée autorise GRdF à installer une antenne de 1 mètre de hauteur sur l'un des pylônes d'éclairage du terrain des sports, ainsi qu'un coffret électrique à la base. Ces équipements sont destinés à la relève à distance des consommations de gaz naturel des abonnés de la commune. Une convention d'une durée de 20 ans, moyennant un loyer annuel de 50 € sera conclue avec GRdF.

5. Projet Urbain Partenarial

Depuis le transfert de la compétence PLU à LTC, c'est l'intercommunalité qui a la responsabilité du projet urbain partenarial.

Il s'agit d'une convention qui permet à la collectivité de faire supporter aux pétitionnaires des autorisations d'urbanisme, les frais de raccordement aux réseaux (électricité, eaux usées, téléphone) lorsque le terrain objet de la demande en est dépourvu.

Jusqu'à présent la commune exonérait le demandeur de taxe d'aménagement pendant 10 ans après la signature d'un PUP.

A la demande de LTC et par souci d'harmonisation sur le territoire, l'assemblée décide de réduire cette période à 3 ans.

6. Charges transférées à LTC

L'assemblée valide les décisions prises le 25/09/2018 par la commission locale d'évaluation des Charges Transférées (CLECT) de LTC, sur les points suivants :

- **Transfert du Forum de Trégastel vers LTC**

Pas d'attribution de compensation pour les communes, le département ayant épongé la totalité de la dette.

- **Transfert de la taxe de séjour**

Les communes de l'ancienne communauté d'agglomération de LTC percevaient la taxe de séjour.

Suite à la fusion avec la CCPL et le Haut Trégor et dans un souci d'harmonisation, la nouvelle agglomération encaissera la totalité de la taxe de séjour.

La perte de recettes des communes percevant auparavant cette taxe sera compensée par l'attribution de compensation.

➤ **Transfert de la voirie d'intérêt communautaire**

Les communes de l'ancienne CCPL avaient transféré des voies dites d'intérêt communautaire à l'intercommunalité.

En 2016 et 2017, les communes de Lézardrieux et Pleumeur-Gautier ont bénéficié de travaux réalisés sur ces voies par la CCPL.

Le montant de ces travaux sera valorisé en 2018 à travers l'attribution de compensation.

➤ **Bonus sapeur-pompier volontaire**

Le contingent départemental d'incendie est à présent versé par LTC au SDIS en lieu et place des communes.

Le montant est déduit de l'Attribution de Compensation. Afin d'encourager le volontariat le SDIS verse un bonus pour les communes employant des sapeurs-pompiers volontaires. Cette somme sera reversée aux communes, au travers de l'attribution de compensation.

7. Modification des statuts du SDE 22

Lors de son assemblée générale du 24/09/2018, le comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergie 22 a approuvé les modifications de ses statuts, portant sur les domaines suivants :

- Développement de l'activité gaz naturel véhicules, la production et la distribution d'hydrogène
- Maîtrise de l'énergie
- Prise de participation dans des sociétés commerciales intervenant dans ses domaines d'interventions
- Intervention dans le domaine du SIG

L'assemblée valide ces modifications, en tant que membre du SDE22.

8. Renouvellement d'autorisations d'occupation temporaire du Domaine public Maritime

L'assemblée va solliciter les services de la DDTM 22, pour le renouvellement, à titre gratuit, des autorisations d'occupation temporaire du domaine public maritime, pour les équipements suivants :

- Une canalisation d'eau pluviale à LANEROS
- Un coffret électrique à PEN LAN
- Une canalisation d'eaux usées à RUN AN TRAOU
- Une canalisation d'eau pluviale à MER MELEN
- Une canalisation à l'embouchure du Ribiscia à Port La Chaîne
- Une canalisation de surverse des eaux du marais à Port La Chaîne

9. Cession délaissés communaux

L'assemblée décide de céder des délaissés communaux à :

- Mr et Mme PLUMET demeurant 7 placen Trévéon au droit de leur propriété, terrain sur lequel sont implantés leur fosse septique et un compteur d'eau.
- Mr et Mme LABOUTE, demeurant 4 St Jean, une partie du chemin rural n°49, bordant leur propriété.

Préalablement, à cette cession, une enquête publique réglementaire sera organisée. Les conditions habituelles seront pratiquées :

- Frais de géomètre et d'acte à la charge des acquéreurs
- Prix 1 € le m²

Une servitude de canalisation sera créée pour le CR n°49, une buse d'eau pluviale traversant ce chemin.

10. Tarifs municipaux 2019

L'assemblée adopte les tarifs suivants pour l'année 2019, en augmentation de 1.6 % en moyenne.

O B J E T	Tarifs 2019
<p>◆ <u>GARDERIE</u></p> <p>. par quart d'heure à compter de la rentrée scolaire de septembre 2019</p> <p style="padding-left: 40px;">- pour le 1^{er} enfant 0.50</p> <p style="padding-left: 40px;">- pour le 2^{ème} enfant 0.30</p> <p style="padding-left: 40px;">- à partir du 3^{ème} enfant Gratuit</p>	
<p>◆ <u>RESTAURANT SCOLAIRE</u></p> <p>A compter de la rentrée scolaire de septembre 2018</p> <p>. le repas enfant... 2.82</p> <p>. le repas adulte... 4.47</p> <p>(1/2 tarif 2^{ème} enfant – gratuité à partir du 3^{ème} sous conditions de ressources)</p>	
<p>◆ <u>DROITS DE PLACE</u> (Marché hebdomadaire)</p> <p>Marché Hebdomadaire (en fonction de la longueur de l'étal)</p> <p>. au marché, le ml 1.00</p> <p>. à la quinzaine, le ml 0.80</p> <p>. au mois (4 marchés), le ml 0.70</p> <p>. au trimestre (13 marchés), le ml 0.60</p> <p>Commerces ambulants hors marché (par jour) le ml 1.00</p> <p>Redevance occupation domaine public pour les terrasses et étalages des commerces par m² / trimestre 1.00</p> <p>Manèges et stands (en fonction de la surface pour la durée de la fête) le m² 0.50</p> <p>Cirque suivant dimension</p> <p>. cirque (petit) < 200 m²..... 40.00</p> <p>. cirque (grand) > 200 m²..... 100.00</p>	
<p>◆ <u>LOCATION PODIUM</u></p> <p>. le m² par jour 1.00</p> <p>(gratuit pour les associations locales)</p> <p>. podium mobile (pour les associations et particuliers de la commune)..... 100.00</p> <p>. podium mobile (pour les associations et particuliers extérieurs) 500.00</p> <p style="text-align: center;">(caution 500 €)</p>	
<p>◆ <u>CIMETIERES</u></p> <p>. <u>concession</u> : 30 ans 219.00</p> <p style="padding-left: 40px;">50 ans 384.00</p> <p>. <u>columbarium</u> : 15 ans..... 384.00</p> <p style="padding-left: 40px;">30 ans..... 711.00</p>	

<p>◆ CAVURNES</p> <p>. 30 ans.....</p> <p>. 50 ans.....</p>	<p>109.00</p> <p>190.00</p>
<p>◆ MINICAR</p> <p>. enfants (écoles et associations de PLEUBIAN).....</p> <p>. adultes (particuliers et associations) de Pleubian</p> <p>. associations et groupes extérieures à la commune.....</p> <p>. transports réguliers hebdomadaires (marché–anciens) le trimestre</p> <p>. transport entre le camping de Laneros et le bourg le trajet aller-retour</p>	<p>Gratuit</p> <p>Forfait 74 €</p> <p>+ 25 €/H</p> <p>Pas de location</p> <p>18.00</p> <p>3.00</p>
<p>◆ PHOTOCOPIE (Mairie)</p> <p>. l'unité</p>	<p>0.30</p>
<p>◆ LOCATION SALLE DES FETES (avec vaisselle) *</p> <p><u>- repas – apéritif – spectacle – exposition organisés par un particulier, un professionnel, une association de la commune* :</u></p> <p>- la journée.....</p> <p>- la 2^{ème} journée.....</p> <p><u>- repas – apéritif – spectacle – exposition organisés par un particulier, un professionnel, une association, extérieurs :</u></p> <p>- la journée.....</p> <p>- la 2^{ème} journée.....</p> <p>(caution de 300 € non encaissée et arrhes égales à 30 % de la location encaissée en cas de renonciation moins de 15 jours avant la date)</p> <p>* les associations communales bénéficient de deux locations gratuites annuelles en plus de l'Assemblée Générale</p>	<p>119.00</p> <p>50 %</p> <p>170.00</p> <p>50 %</p>
<p>◆ LOCATION SALLE DES CHARDONS BLEUS (avec vaisselle) *</p> <p><u>- repas – apéritif – spectacle – exposition organisés par un particulier, un professionnel, une association de la commune* :</u></p> <p>- la journée.....</p> <p>- la 2^{ème} journée.....</p> <p><u>- repas – apéritif – spectacle – exposition organisés par un particulier, un professionnel, une association, extérieurs :</u></p> <p>- la journée.....</p> <p>- la 2^{ème} journée.....</p> <p>(caution de 300 € non encaissée et arrhes égales à 30 % de la location encaissée en cas de renonciation moins de 15 jours avant la date)</p> <p>* les associations communales bénéficient de deux locations gratuites annuelles en plus de l'Assemblée Générale</p>	<p>170.00</p> <p>50 %</p> <p>235.00</p> <p>50 %</p>
<p>◆ MAISON DES ASSOCIATIONS DU LAUNAY</p> <p>. <u>particuliers – professionnels, et associations extérieures</u></p> <p>. salle à manger + cuisine + vaisselle - la journée.....</p> <p>- la 2^{ème} journée.....</p>	<p>148.00</p> <p>50 %</p>

. salle à manger + verres pour apéritif ½ journée	76.00
. salle de réunions.....	66.00
. associations pleubiannaises	
. salle à manger + cuisine + vaisselle - la journée...	76.00
. « « - la 2 ^{ème} journée...	50 %
. salle de réunions.....	Gratuit
(caution de 300 €)	
. salle pour séances diverses hebdomadaires – le trimestre...	128.00
cuisine (associations extérieures – la semaine°	23.00
◆ <u>SALLE D'ACTIVITÉS SPORTIVES DU LAUNAY</u>	
. location salle de danse + gymnastique à l'heure (pour les associations et privés extérieurs à la commune)	16.00
- Photocopie (unité).....	0.30
- télécopie (unité).....	0.50
◆ <u>ANCIEN SYNDICAT D'INITIATIVE</u>	
Location pour exposition – la semaine	67.00
◆ <u>OFFICE DU TOURISME</u>	
Location Salle étage - la semaine	97.00
◆ <u>LOCATION DE COUVERTS</u>	
. le bac complet	Gratuit
. le bac de 25 verres	Gratuit
caution...	30.00
◆ <u>LOCATION SALLE OMNISPORTS</u>	
. heure de tennis...	Gratuit
◆ <u>TENNIS EXTERIEUR</u>	
- l'heure.....	Gratuit
◆ <u>GRAVILLONS</u>	
. le m3 livré	44.00
◆ <u>PUISARDS</u>	
. l'unité avec dalle béton...	41.00
- l'unité avec grille fonte...	87.00
◆ <u>BUSES ECOPAL</u> (l'unité posée)	
. Ø 200	28.00
. Ø 250	34.00
. Ø 300	39.00
◆ <u>CANIVEAU-GRILLE (le ml):</u>	
. largeur 100 ml	127.00
. largeur 200 ml	193.00
◆ <u>MOUILLAGES :</u>	
- location annuelle	175.00
- location mensuelle	85.00

11. Personnel communal

L'assemblée décide de modifier le tableau des effectifs pour le recrutement de 2 agents :

- Au 01/01/2019, transformation d'un poste d'agent de maîtrise principal en adjoint technique (service espaces verts)
- Au 01/02/2019, création d'un poste d'adjoint technique (service voirie)

Le contrat unique d'insertion de Mr Cyrille BOUGEARD sera prolongé d'une année à compter du 01/01/2019, sur la base de 20 h par semaine, nouvelle condition de prise en charge par l'Etat (50 % du coût sur la base de 20/ 35^{ème}).

12. Finances communales

➤ Budget 2019 – ouverture de crédits d'investissement

L'assemblée autorise le Maire à engager les dépenses d'investissement, jusqu'au vote du budget primitif 2019, dans la limite du quart des crédits ouverts en 2018, soit :

Budget communal

- Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	3 250.00 €
- Chapitre 204 – Subventions d'équipement	19 875.00 €
- Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	92 837.50 €
- Chapitre 23 – Immobilisations en cours	257 812.50 €

Budget annexe –Mouillages

- Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	7 562.00 €
---	------------

➤ Budget annexe « LOCAUX PROFESSIONNELS »

L'assemblée vote le budget suivant pour l'exercice 2018 :

Section d'investissement :

- Dépenses	
Article 2313 – Travaux	50 000.00 €
- Recettes	
Article 1641 – Emprunt	50 000.00 €

➤ Budget communal 2018 – DM n°3

L'assemblée adopte les ajustements suivants au budget communal 2018 :

Section de fonctionnement

- Chapitre 011 – Charges à caractère général	22 550 €
- Chapitre 012- Charges de personnel	2 500 €
- Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	800 €

Section d'investissement

- Opération n°216 – divers bâtiments	1 500 €
- Opération n°227F– équipements informatiques	3 500 €
- Chapitre n°261 – Participations à la SPLA de LTC	1 200 €

➤ Renouvellement ligne de trésorerie :

L'assemblée décide de renouveler la ligne de trésorerie de 200 000 €, arrivée à échéance le 11/11/2018.

Après consultation de 2 organismes financiers, elle choisit de conclure avec ARKEA BANQUE aux conditions suivantes :

- Durée : 1 an
- Index : Ti 3 mois + marge de 0.80 %
- Commission d'engagement : 500 €

➤ Remboursement facture

L'assemblée valide le remboursement d'une facture de 175.13 € à Mme MORTANET Isabelle pour l'hébergement du site internet de la commune, somme avancée par l'intéressée en 2017 et 2018.

13. Réseau d'Aide aux Enfants en Difficulté

L'assemblée décide de renouveler sa participation au R.A.S.E.D pour l'année scolaire 2017/2018, sur la base de 2 € par élèves soit 130 €.

14. Rapport annuel 2017 du SMITRED

Le Maire donne connaissance à l'assemblée du rapport établi par le SMITRED, pour l'exercice 2017.

Le SMITRED couvre le territoire de LTC, de GP3A et l'île de Bréhat, soit 174 263 habitants, 118 communes

- Dépenses de fonctionnement	15 838 475.58 €
- Recettes de fonctionnement	17 287 019.87 €
- Dépenses d'investissement	6 474 199.29 €
- Recettes d'investissement	6 137 305.75 €

La répartition des flux:

- ordures ménagères résiduelles.....	39 292 T soit 225 kg/hab (340kg en 2006)
- verres cartons et cellaouate	25 357 T soit 145 kg/hab
- encombrants	13 747 T soit 94 kg/hab
- bois.....	8 338 T soit 48 kg/hab
- plâtre (placoplâtre)	3 230 T soit 19 kg/hab
- déchets végétaux.....	66 160 T soit 357 kg/hab
- boues	3 599 T soit 21 kg/hab
- divers	18 kg/hab
- Collecte sélective	145 kg/hab (109 kg en 2006)
- Lampes et néons	8 T
- Textiles	522 T
- Déchets équipements électriques et électroniques	1 876 T

15. Rapport annuel 2017 – service eau potable

Le Maire donne connaissance à l'assemblée du rapport établi par le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en eau Potable de la presqu'île de Lézardrieux, pour l'exercice 2017.

1. Conditions d'exploitation du service

Il est géré par le syndicat de la Presqu'île (Presqu'île + POULDOURAN)

L'exploitation a été confiée par affermage à VEOLIA-EAU, en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1^{er} janvier 2013 pour s'achever le 31 décembre 2024.

2. Indicateurs techniques

a-. Les ressources

- Forage au lieu-dit TROLONG BRAS à HENGOAT à hauteur de 105 892 m3 (91 863 m3 en 2016)
- Achat au syndicat mixte de KERJAULEZ à hauteur de 397 381 m3 (410 307 m3 en 2016)

Volume consommé :

- abonnés (domestiques).....	374 101 m3 (- 1.54% par rapport à 2016) (soit 79 l/habitant/jour)
------------------------------	--

b. Population

- 13 000 habitants (résidences principales et secondaires)

c. Abonnés

- Nombre d'abonnés domestiques.....5 891 (5 834 en 2016) +0.98 %
(dont 2 087 à PLEUBIAN, contre 2 067 en 2016).

d. Équipements

- Réservoirs 4 (1 à Pleubian de 600 m3)
- Longueur 324 km

Le rendement était de 75.30 % (76.30 % en 2016), en raison des fuites et besoins du service (purge, poteaux incendie.....), soit une perte de 124 139 m3

Linéaire de réseau renouvelé en 2017 : 4,125 Km (0,8 % du réseau)

Facture d'un usager de 120 m3/an :

- en 2017.....317.78 € T.T.C

- en 2018.....320.96 € T.T.C soit 2.67 € / m3 (+ 1 % par rapport à 2017)

3. Indicateurs financiers

1. Recettes d'exploitation

- VEOLIA-EAU (38 %)...400 248 € (- 1.88 %)
- Syndicat intercommunal (42 %..)...570 787 € (+ 1.54%)
- Loyer antennes téléphones.....18 527 €

2. État de la dette au 31 décembre 2017

- Annuité.....24 755 €
- Encours dette.....41 707 € (65 774 € en 2016)

4. Travaux

• Branchements..... 36 946 €
• 38^{ème} tranche de canalisations..... 460 438 €
• Marché à bons de commande..... 66 631 €
• 39^{ème} tranche de canalisations..... 31 130 €

5. Qualité de l'eau

Conformité bactériologique et physico-chimique de l'eau distribuée à 100 %.

16. Subvention arbres de Noël des écoles 2018

L'assemblée vote une subvention de 14 € par élève de maternelle pour 2018, soit :

- Ecole publique : 336 €
- Ecole St Georges : 322 €

17. Société Publique Locale d'Aménagement « LANNION TREGOR AMENAGEMENT »

L'assemblée décide de modifier sa délibération en date du 20/06/2018, actant son adhésion à la SPLA « LANNION TREGOR AMENAGEMENT », suite à la création de la nouvelle commune de la ROCHE-JAUDY issue de la fusion des communes de la ROCHE-DERRIEN, POMMERIT-JAUDY, POULDOURAN et HENGOAT.

Le montant de la participation communale (1 181 €) reste identique.